Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

En exercice : 28
Présents : 26
Votants: 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 16 septembre 2026

Le seize septembre deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Pierre PLAGNES, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Lise VILLEBRUN, Antoine VINCENT, Didier MAGNE, Agnés VALLADIER

Procurations : Pierre-Emmanuel DAUTRY représenté par Pierre PLAGNES, David RAYDON représenté par Cécile URRUSTY, Henri KAUFMANN représenté par Géraldine BENDER, Gilles DESTOUCHES représenté par Serge ANDRE

A été nommé secrétaire : Monsieur Patrick GALZIN

Date de convocation :

Pour:27 - Contre:1 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_123

Objet : **Décision modificative n°1 budget annexe ZAE SAINT PRIVAT DE VALLONGUE**

Monsieur le président expose que par suite d'une erreur matérielle, des crédits inscrits au compte 6522 – accueil familial (10 000€), doivent être annulés et réintégrés au comptes 608 – frais sur terrain en cours d'aménagement pour un montant de 3684.63 € et le compte 605 – achat matériel, équipement et travaux pour un montant de 6 315.37 €,

Monsieur le Président rappelle que le coût de nettoyage de la zone (à imputer au compte 605) est supérieur aux prévisions, d'où la nécessité d'inscrire des recettes supplémentaires.

Monsieur le Président, au vu des éléments exposés, invite le conseil à approuver les écritures de réajustement suivantes :

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_123-DE
A G E D I

BUDGET ZAE ST-PRIVAT DE VALLONGUE **2026**

Décision modifcative n°1

Dépenses de fonctionnement

		Crédit ouvert	DM	Nouveau Crédit
Chapitre 65	6522 - Accueil familial	10 000,00	-10000,00	0,00
Chapitre 043	608 - Frais sur terrain en cours aménagement	0,00	+3684,63	3 684,63
Chapitre 011	605 - Achats matériel, équipements et travaux	0,00	+13469,81	13 469,81
TOTAL		10 000,00	7154,44	17 154,44

Recettes de fonctionnement

		Crédit ouvert	DM	Nouveau Crédit
Chapitre 75	75888 - Autres produits de gestion courante	0,00	+7154,44	7 154,44
TOTAL		0,00	7 154,44	7 154,44

Nouveau équilibre budgetaire Section fonctionnement	Dépenses	Recettes
	322 871,20 €	322 871,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité :

1 vote contre : Pascal MARCHELIDON

APPROUVE les mouvements de crédits présentés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous- Préfecture le 19 /09 / 2026
et publié ou notifié le 18 /09/ 2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE Région Occitanie 48160 LE COLLET DE DEZE

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_123-DE
A G E D I